

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LE 26 JANVIER 2026, À 19 H.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DEMANDES VERBALES
4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1. Séance ordinaire du 15 décembre 2025
 - 4.2. Séance extraordinaire du 15 décembre 2025
 - 4.3. Séance extraordinaire du 18 décembre 2025
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1. Liste des chèques - approbation
 - 5.2. Cession des lots 6 575 659 et 6 575 660 à Beauward immobilier inc. - correction des titres de propriété - autorisation de signature
 - 5.3. Vente du lot 6 575 656 à 3851885 Canada inc. - autorisation de signature
 - 5.4. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - adhésion - renouvellement
 - 5.5. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - congrès annuel - inscriptions
 - 5.6. Constellio - renouvellement du contrat d'entretien d'AccèsCité Documents
 - 5.7. CPE des Amis des Prairies - 2e installation - aide au démarrage - subvention
 - 5.8. Éthique et déontologie des élus et élues municipaux - formation
 - 5.9. Avis de motion - projet de règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt
 - 5.10. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt
 - 5.11. Avis de motion - projet de règlement numéro 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition de bâtiments, de terrains et de réfection et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$
 - 5.12. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition de bâtiments, de terrains et de réfection et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$
 - 5.13. Avis de motion - projet de règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes pour assurer le financement de la quote-part relativement aux travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable

5.14. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes pour assurer le financement de la quote-part relativement aux travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable

5.15. Bélanger Sauvé avocats - honoraires

5.16. Cabinet Roy avocats inc. - honoraires

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Installation d'une conduite privée dans l'emprise municipale - rang Ste-Julie - demande d'autorisation municipale

6.2. Association québécoises des transports (AQTr) - adhésion - renouvellement

6.3. Association québécoises des transports (AQTr) - congrès annuel - inscription

6.4. Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) - adhésion - renouvellement

6.5. Réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest - phase II - NDP-2026-02 - services professionnels - mandat

6.6. Construction d'un stationnement et réfection du terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard - NDP-2024-14 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

6.7. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de services - NDP-2022-04 - Les entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement

6.8. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement

6.9. Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage - NDP-2022-02 - BLR excavation - recommandation de paiement

6.10. Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues - NDP-2022-03 - Lanco Aménagement Inc. - recommandation de paiement

6.11. Conversion des luminaires décoratifs au DEL secteur Notre-Dame Est et une partie du secteur Bocage - NDP-2025-05 - Énergère inc. - recommandation de paiement

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT

7.1. Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière - adhésion - renouvellement

7.2. Avis de motion - projet de règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969

7.3. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969

7.4. Acquisition de terrain - lot 4 925 287 (anciennement 23, rue Patrick) - mandat - autorisation de signature

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Programmation de camp de jour régulier d'été et de la semaine de relâche scolaire hivernale avec programme d'accompagnement, camps spécialisés, service de garde, sorties et activités spéciales - NDP-2025-019 - adjudication

8.2. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - autorisation de signature

8.3. Journées de la persévérance scolaire 2026 - activité

8.4. Mon Afrique à Lanaudière - Mois de l'histoire des Noirs - demande de contribution financière

8.5. Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies - activités de financement - autorisation

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Activités municipales diverses - personnel étudiant - embauche

9.2. Leucan-CSN - Cours-don marche-don - sentier champêtre

9.3. Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent - inscriptions 2025-2026 - recommandation de paiement

9.4. Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation - juillet à décembre 2025 - recommandation de paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) - colloque annuel - inscription

10.2. Renouvellement d'entente publicitaire - Lanauweb

10.3. Centre culturel Desjardins - entente - renouvellement

10.4. Enseignes d'identification de l'hôtel de ville et du parc Amable-Chalut - mandat

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Sylvain Ste-Marie, conseiller, quartier Riverain

monsieur Sylvain Picard, conseiller, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Serge Adam et madame Nancy Bellerose, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et directrice des affaires juridiques et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

001-01-2026

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

002-01-2026

IL est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise à la considération du conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1. Séance ordinaire du 15 décembre 2025

003-01-2026

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2025 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.2. Séance extraordinaire du 15 décembre 2025

004-01-2026

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2025 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

4.3. Séance extraordinaire du 18 décembre 2025

005-01-2026

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 décembre 2025 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1. Liste des chèques - approbation

006-01-2026

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 16 décembre 2025 au 26 janvier 2026 inclusivement et totalisant une somme de 1 572 570,37 \$.

5.2. Cession des lots 6 575 659 et 6 575 660 à Beauward immobilier inc. - correction des titres de propriété - autorisation de signature

007-01-2026

ATTENDU QUE par le passé, des parcelles de terrains ont été cédées par la Ville à des entreprises alors que la Ville n'en était pas réellement propriétaire puisque lesdites superficies appartenaient au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

ATTENDU QU'UN avis d'appartenance au Domaine de l'État a été publié contre lesdites parcelles et qu'il en a résulté un litige opposant la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Procureur général du Québec, lequel était aux droits du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le dossier de la Cour supérieure numéro 705-17-008185-181;

ATTENDU QUE, dans le cadre du règlement hors cour du litige, un acte notarié a été signé par les parties devant Me Frédéric Daoust, notaire, le 27 février 2025, publié sous le numéro 29 277 923 au registre foncier, par lequel le ministre des Transports et de la Mobilité durable a vendu à la Ville les lots numéros 6 575 656, 6 575 657, 6 575 658, 6 575 659 et 6 575 660 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la validation et/ou correction des titres de propriété des lots 6 575 659 et 6 575 660 du cadastre du Québec, propriétés de Beauward immobilier inc./Beauward real estate inc.;

ATTENDU la résolution numéro 239-05-2025 adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 12 mai 2025 et les conditions associées à la vente du lot 6 575 656 du cadastre du Québec, certaines conditions se retrouvant dans le projet d'acte de cession des lots 6 575 659 et 6 575 660 puisque rattachées auxdits lots;

ATTENDU QU'un projet d'acte notarié a été soumis à la Ville et que cette dernière demande certaines modifications audit projet d'acte afin notamment de reproduire à l'acte notarié les conditions énumérées à la résolution 239-05-2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte notarié à être finalisé, sous réserve toutefois que la Ville soit satisfaite des modifications à être apportées à l'acte notarié, le tout selon les commentaires émis par la Ville à Beauward immobilier inc./Beauward real estate inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte notarié à être modifié et finalisé à l'entière satisfaction de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.3. Vente du lot 6 575 656 à 3851885 Canada inc. - autorisation de signature

008-01-2026

ATTENDU la résolution numéro 239-05-2025 adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 12 mai 2025 relativement à la vente du lot 6 575 656 du cadastre du Québec à 3851885 Canada inc., sous réserve de certaines conditions;

ATTENDU QU'un projet d'acte notarié a été soumis à la Ville et que cette dernière demande certaines modifications audit projet d'acte afin notamment de reproduire à l'acte notarié les conditions énumérées à la résolution 239-05-2025;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signature de l'acte notarié à être finalisé, sous réserve toutefois que la Ville soit satisfaite des modifications à être apportées à l'acte notarié, le tout selon les commentaires émis par la Ville à 3851885 Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition:

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte notarié à être modifié et finalisé à l'entière satisfaction de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.4. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - adhésion - renouvellement

009-01-2026

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler les adhésions de mesdames Marie-Andrée Breault, directrice générale de la Ville et Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et d'acquitter les cotisations pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à l'Association des directeurs municipaux du Québec la cotisation d'une somme de 971 \$, taxes en sus, représentant le renouvellement des adhésions de mesdames Marie-Andrée Breault, directrice générale et Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière.

5.5. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - congrès annuel - inscriptions

010-01-2026

ATTENDU QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendra son congrès annuel à Québec du 17 au 19 juin 2026;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, à y participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale et madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville, à participer au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026;

QUE la Ville défraie les frais d'inscription au montant total de 1 206 \$, taxes en sus, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

5.6. Constellio - renouvellement du contrat d'entretien d'AccèsCité Documents

011-01-2026

ATTENDU QUE la gamme Accèscité Document (Syged) a été transféré à la compagnie Constellio à la suite de l'acquisition de cette compagnie par PG Solutions;

ATTENDU QUE Constellio a annoncé la fin des rabais pour Syged ainsi qu'une augmentation importante de 15 % du coût du contrat d'entretien annuel pour AccèsCité Documents (Syged) pour l'année 2026;

ATTENDU QUE Syged doit être conservé pour la gestion documentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner le paiement de la facture INV-004971 produite par Constellio pour le renouvellement du contrat d'entretien d'AccèsCité Documents (Syged), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, au montant de 3 472,14 \$ taxes incluses.

5.7. CPE des Amis des Prairies - 2^e installation - aide au démarrage - subvention

012-01-2026

ATTENDU QU'une deuxième installation du CPE des Amis des Prairies est prévue prochainement sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le CPE des Amis des Prairies a demandé une subvention pour l'aide au démarrage de la nouvelle installation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget, et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une subvention au CPE des Amis des Prairies pour l'aide au démarrage de la 2^e installation sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies consentie comme suit:

un montant de 25 000 \$ remis suivant le début de la construction de la deuxième installation et un second montant de 25 000 \$ dans les douze mois suivants, pour une aide financière totale de 50 000 \$.

5.8. Éthique et déontologie des élus et élues municipaux - formation

013-01-2026

ATTENDU QUE, conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), les élus et élues municipaux doivent suivre une formation obligatoire concernant l'éthique et la déontologie en matière municipale;

ATTENDU QUE cette formation est offerte notamment par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la dépense au montant de 875 \$, avant taxes, pour la formation relative à l'éthique et la déontologie en matière municipale offerte par l'UMQ aux élus municipaux.

5.9. Avis de motion - projet de règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

014-01-2026

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt.

5.10. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

015-01-2026

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1395-2026 décrétant l'emprunt d'une somme de 174 000 \$ pour pourvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt.

5.11. Avis de motion - projet de règlement numéro 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition de bâtiments, de terrains et de réfection et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$

016-01-2026

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le règlement 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition ou de réfection de bâtiments, de terrains et de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$ à cette fin.

5.12. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition de bâtiments, de terrains et de réfection et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$

017-01-2026

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1396-2026 décrétant plusieurs travaux d'infrastructures, d'acquisition ou de réfection de bâtiments, de terrains et de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout et pourvoyant à l'emprunt d'une somme de 2 875 000 \$ à cette fin.

5.13. Avis de motion - projet de règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes pour assurer le financement de la quote-part relativement aux travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable

018-01-2026

Monsieur Régis Soucy donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville des Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 1 122 000 \$ à ces fins.

5.14. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes pour assurer le financement de la quote-part relativement aux travaux de réfection de la station de traitement d'eau potable

019-01-2026

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1397-2026 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau potable et décrétant un emprunt de 1 122 000 \$ à ces fins.

5.15. Bélanger Sauvé avocats - honoraires

020-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Bélanger Sauvé avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Bélanger Sauvé avocats, les honoraires professionnels totalisant un montant de 7 842,50 \$, taxes en sus, soit :

- un montant de 1 662,50 \$ pour les services rendus au 22 décembre 2025 (facture 0000446548);
- un montant de 262,50 \$ pour les services rendus au 19 novembre 2025 (facture 0000446549);
- un montant de 831,25 \$ pour les services rendus au 19 décembre 2025 (facture 0000446550);
- un montant de 2 515,00 \$ pour les services rendus au 18 décembre 2025 (facture 0000446551);
- un montant de 2 571,25 \$ pour les services rendus au 28 novembre 2025 (facture 0000446552).

5.16. Cabinet Roy avocats inc. - honoraires

021-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services du Cabinet Roy Avocats inc. pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Cabinet Roy Avocats inc. les honoraires professionnels au montant de 431,16 \$, taxes incluses, pour les services rendus au 31 décembre 2025, lesquels honoraires sont associés aux factures numéros 08500 et 08501.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Installation d'une conduite privée dans l'emprise municipale - rang Ste-Julie - demande d'autorisation municipale

022-01-2026

ATTENDU QUE le propriétaire du lot numéro 4 924 813 a présenté une demande afin d'installer une conduite privée dans l'emprise municipale du rang Ste-Julie pour drainer les eaux du lot 4 924 813 vers le lot 6 249 866;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le propriétaire du lot 4 924 813 à procéder à l'installation d'une conduite privée de drainage dans l'emprise municipale du rang Ste-Julie, pour drainer les eaux du lot 4 924 813 vers le lot 6 249 866, aux conditions suivantes :

1. L'établissement d'une servitude au bénéfice du propriétaire du lot 4 924 813 pour le passage d'une conduite de drainage privée dans l'emprise municipale du rang Ste-Julie (lot 4 928 771), aux frais du propriétaire. Les termes de cette servitude devront au préalable être approuvés par la Ville, et la servitude devra être établie avant que le propriétaire ne réalise tout travail dans l'emprise municipale;
2. Les travaux dans l'emprise municipale devront être exécutés sous la supervision de la Ville. À cet effet, le propriétaire devra communiquer avec la Ville 48 heures ouvrables avant le début des travaux;
3. Les travaux dans l'emprise municipale devront être réalisés par forage à une profondeur minimale de 2,5 m sous la surface de la chaussée du rang Ste-Julie. Les puits de forage devront être situés en dehors de l'emprise municipale;
4. Les travaux devront respecter le plan de coupe transversale de la conduite de drainage passant sous le rang Ste-Julie émis par Irrigation Plus inc.;

5. Aucune entrave ne devra être occasionnée sur le rang Ste-Julie durant la réalisation des travaux;

6. La Ville délègue à l'entrepreneur mandaté par le propriétaire du lot 4 924 813, par la présente, la responsabilité de maître d'œuvre aux fins de l'application de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1) quant à l'exécution de l'ensemble des travaux de chantier de construction. La Ville conserve cependant toute autorité sur la surveillance et l'approbation des travaux afin de déterminer les caractéristiques de l'œuvre à mettre en chantier et d'en assurer la conformité aux normes et règlements en vigueur;

7. Tous les frais relatifs à l'installation et à la remise en état du site seront assumés par le propriétaire du lot 4 924 813.

6.2. Association québécoise des transports (AQTr) - adhésion - renouvellement

023-01-2026

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner le paiement de l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies à l'Association québécoise des transports (AQTr) pour l'année 2026 au montant de 625 \$, plus les taxes applicables, s'y rapportant.

6.3. Association québécoise des transports (AQTr) - congrès annuel - inscription

024-01-2026

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisé à participer au congrès annuel de l'Association québécoises des transports (AQTr) qui se tiendra à Saint-Hyacinthe, du 27 au 29 avril 2026;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 1 425 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les coûts afférents, s'il y a lieu.

6.4. Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) - adhésion - renouvellement

025-01-2026

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) pour l'année 2026 et d'acquitter la cotisation de 757 \$, plus les taxes applicables, s'y rapportant.

6.5. Réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest - phase II - NDP-2026-02 - services professionnels - mandat

026-01-2026

ATTENDU QUE la réfection du pavage et du drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest a été réalisée en 2025 et qu'une portion des travaux a été retirée en attente des autorisations requises;

ATTENDU QU'Équipe Laurence avait été mandatée pour effectuer les plans et devis du rang de la Première Chaloupe-Ouest et que cette firme possède les intrants nécessaires afin d'effectuer la mise à jour des plans et devis;

ATTENDU QUE les démarches visant l'acquisition des terrains nécessaires sont en cours;

ATTENDU la vétusté du pavage sur la portion restante du rang de la Première-Chaloupe Ouest;

ATTENDU qu'un rond de virage doit être aménagé afin de faciliter les opérations, notamment pour les autobus, déneigement et la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le département des services techniques a demandé une offre de services à Équipe Laurence pour effectuer la mise à jour des plans et devis, la surveillance bureau du chantier pour la partie restante du rang de la Première-Chaloupe Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer le mandat de services professionnels pour la mise à jour des plans et devis, ainsi que la surveillance bureau pour la phase II de réfection du pavage et drainage du rang de la Première-Chaloupe Ouest, à Équipe Laurence au montant budgétaire de 14 000 \$, avant les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1360-2024.

6.6. Construction d'un stationnement et réfection du terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard - NDP-2024-14 - Construction Moka inc. - recommandation de paiement

027-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction Moka inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'un stationnement vert et de réfection d'un terrain sportif au parc Paul-Émile-Robillard;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Samuel Lepage, CPI pour Équipe Laurence, et que ce dernier émet le décompte no 4 (réception provisoire) et en recommande le paiement dans sa lettre du 8 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction Moka inc. la somme de 16 643,52 \$, taxes et retenue de 5 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1384-2024.

6.7. Construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte et d'un bâtiment de services - NDP-2022-04 - Les entreprises Philippe Denis inc. - recommandation de paiement

028-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Les Entreprises Philippe Denis inc. l'exécution des travaux de construction d'une patinoire réfrigérée extérieure couverte;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Alain Richer, architecte de la firme BC2 Architecture, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 9 et en recommande le paiement en date du 12 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Les Entreprises Philippe Denis inc. la somme de 471 707,33 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable aux règlements d'emprunt 1290-2021 et 1290-1-2024.

6.8. Rénovation et agrandissement du garage municipal - NDP-2023-11 - Construction L. Morin inc. - recommandation de paiement

029-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Construction L. Morin inc. l'exécution de travaux dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du garage municipal;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Mélanie Legault, pour Espace symbiose architecture inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 7 et en recommande le paiement dans sa lettre du 17 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Construction L. Morin inc. la somme de 122 181,39 \$, taxes et retenue de 10 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1372-2024.

6.9. Construction d'une nouvelle station de pompage au poste Bocage - NDP-2022-02 - BLR excavation - recommandation de paiement

030-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à BLR Excavation l'exécution de travaux dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle station de pompage pour le poste Bocage;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Rachel Trahan, ingénieure de la firme Gbi Experts-conseils inc., et que cette dernière émet le certificat de paiement no 20 et en recommande le paiement dans sa lettre du 7 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à BLR Excavation la somme de 113 706,26 \$, taxes et libération provisoire partielle de 5 % incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1335-2023.

6.10. Construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues - NDP-2022-03 - Lanco Aménagement Inc. - recommandation de paiement

031-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Lanco Aménagement inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la conception et la construction d'un parc de planche à roulettes et d'une piste à vagues;

ATTENDU la recommandation du 19 janvier 2026 de monsieur Michaël Morin, chargé de projets aux services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Lanco Aménagement inc. la somme finale de 8 942,88 \$, incluant les taxes applicables, cette dépense étant imputable au règlement d'emprunt numéro 1333-2022.

6.11. Conversion des luminaires décoratifs au DEL secteur Notre-Dame Est et une partie du secteur Bocage - NDP-2025-05 - Énergère inc. - recommandation de paiement

032-01-2026

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Énergère inc., par le biais du service d'achats groupés de l'Union des municipalités du Québec, la conversion des luminaires décoratifs au DEL secteur Notre-Dame Est et une partie du secteur Bocage;

ATTENDU la recommandation du 14 janvier 2026 de monsieur Raphaël Lauzon, directeur des services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Sylvain Picard et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Énergère inc. la somme de 750 587,39 \$, taxes incluses, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1384-2025.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ENVIRONNEMENT

7.1. Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière - adhésion - renouvellement

033-01-2026

IL est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Conseil de développement Bioalimentaire de Lanaudière pour l'année 2026 et d'acquitter la cotisation de 125 \$, taxes en sus, s'y rapportant.

7.2. Avis de motion - projet de règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969

034-01-2026

Monsieur Sylvain Picard donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969.

7.3. Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969

035-01-2026

IL est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1394-2026 sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance du lot 6 673 969.

7.4. Acquisition de terrain - lot 4 925 287 (anciennement 23, rue Patrick) - mandat - autorisation de signature

036-01-2026

ATTENDU QUE des pluies abondantes survenues le 9 août 2024 ont entraîné d'importants dommages à l'immeuble situé au 23, rue Patrick à Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE ces dommages ont conduit les propriétaires de l'immeuble à demander le soutien du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents;

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique, après analyse, a confirmé que les propriétaires étaient admissibles à une allocation de départ en raison des inondations;

ATTENDU QUE le versement d'une partie de l'aide financière octroyée est conditionnel à l'acquisition du terrain par la Ville pour la somme nominale de 1 \$;

ATTENDU QUE les propriétaires ont officiellement sollicité la Ville afin qu'elle s'engage à acquérir leur terrain pour cette somme nominale;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée par la résolution 096-02-2025 à acquérir le terrain pour le montant symbolique de 1 \$, sous réserve de certaines conditions;

ATTENDU QUE la démolition de l'immeuble a été effectuée en conformité avec les lois et les règlements applicables et que la propriétaire a procédé à l'élimination des fondations résiduelles en conformité avec les lois et les règlements applicables de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour la sécurité des personnes;

ATTENDU QUE l'état du terrain est jugé acceptable par la Ville et qu'il remplit toutes les conditions édictées par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QU'aucuns frais n'est imputable à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Picard, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE procéder à l'acquisition du terrain correspondant au lot numéro 4 925 287 du Cadastre du Québec;

DE mandater Me Bianca Picard Turcot, notaire, de la firme TCT Notaires afin de rédiger l'acte notarié ou autres procédures nécessaires à la transaction;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1. Programmation de camp de jour régulier d'été et de la semaine de relâche scolaire hivernale avec programme d'accompagnement, camps spécialisés, service de garde, sorties et activités spéciales - NDP-2025-019 - adjudication

037-01-2026

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait à la programmation de camp de jour régulier d'été et de la semaine de relâche scolaire hivernale avec programme d'accompagnement, camps spécialisés, service de garde, sorties et activités spéciales;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 19 janvier 2026;

ATTENDU la recommandation du 20 janvier 2026 de madame Nancy Bellerose, directrice des affaires juridiques et greffière;

ATTENDU la recommandation datée du 23 janvier 2026 du comité de sélection constitué dans le cadre de cet appel d'offres qui se résume comme suit :

Soumissionnaires	Pointage final
GVL Rive-Nord inc.	93,95
L'Air en Fête (9075-6719 Québec inc.)	87,51

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adjuger à GVL Rive-Nord inc. le contrat pour la programmation de camp de jour régulier d'été et de la semaine de relâche scolaire hivernale avec programme d'accompagnement, camps spécialisés, service de garde, sorties et activités spéciales pour une période de deux ans (2026-2028), ladite firme ayant déposé la soumission conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au montant de 702 715,70 \$, taxes incluses.

8.2. Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - autorisation de signature

038-01-2026

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette administre le Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme pour la réalisation du projet intitulé « Consolidation et animation des infrastructures hivernales municipales - Projet structurant 2025-2028 » pour l'organisation d'activités hivernales;

ATTENDU QUE la MRC de Joliette a confirmé l'octroi d'une aide financière pour la réalisation dudit projet au coût de 10 000\$, sous réserve de la signature d'un protocole d'entente établissant les conditions, modalités et obligations des parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser la signature du *Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière* dans le cadre du Fonds régions et ruralité - Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), à intervenir entre la MRC de Joliette et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

D'autoriser madame Suzanne Dauphin, mairesse, ou en son absence ou incapacité, monsieur Régis Soucy, conseiller, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, ou en son absence ou incapacité, monsieur Serge Adam, directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ledit protocole d'entente, ainsi que tout document requis pour en assurer la pleine application;

D'engager la Ville à respecter l'ensemble des obligations prévues audit protocole d'entente.

8.3. Journées de la persévérance scolaire 2026 - activité

039-01-2026

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à participer aux Journées de la persévérance scolaire du 16 au 20 février 2026;

ATTENDU QUE la Ville a proposé à l'école des Prairies de renouveler son déjeuner de la persévérance scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille du 28 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'offrir un déjeuner destiné aux élèves des trois écoles primaires de Notre-Dame-des-Prairies, dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire, le lundi 16 février 2025, avec une possibilité de report au 18 février en cas de fermeture des écoles;

D'octroyer le mandat à Le Petit Chaperon pour le déjeuner au montant de 5,75 \$ par enfant/membre du personnel, pour un total de 4 255 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser madame Julie Beauséjour, coordonnatrice des communications et des événements, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

8.4. Mon Afrique à Lanaudière - Mois de l'histoire des Noirs - demande de contribution financière

040-01-2026

ATTENDU QUE Mon Afrique à Lanaudière a fait la location de la salle communautaire au Centre des arts et des loisirs Alain-Larue pour son événement d'ouverture des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs, qui aura lieu le samedi 7 février 2026;

ATTENDU la demande de contribution financière faite par Mon Afrique à Lanaudière pour la tenue de l'événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies assume le coût du prêt de la salle communautaire à Mon Afrique à Lanaudière pour son événement du 7 février prochain.

8.5. Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies - activités de financement - autorisation

041-01-2026

ATTENDU QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies demande à la Ville l'autorisation de tenir des activités de financement sur son territoire municipal;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Sylvain Ste-Marie et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies à tenir les activités de financement suivantes :

- le samedi 9 mai 2026 entre 9 heures et 16 heures au moyen d'un pont payant;
- le mardi 23 juin 2026 en tenant un kiosque alimentaire pour la Fête nationale;
- un bouteille-o-thon selon une date à être déterminée ultérieurement, en accord avec la Ville;
- la vente de calendrier à l'automne 2026.

QUE le Groupe Scout de Notre-Dame-des-Prairies dépose à la Ville un bilan financier des activités de financement autorisées.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1. Activités municipales diverses - personnel étudiant - embauche

042-01-2026

ATTENDU QU'il y avait lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant pour effectuer la surveillance de plateaux sportifs;

ATTENDU la recommandation du 15 janvier 2026 de madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'entériner l'embauche de monsieur Louis-Gabriel Charette, à compter du 17 janvier 2026, à titre de surveillant de plateaux au salaire prévu pour ce poste.

9.2. Leucan-CSN - Cours-don marche-don - sentier champêtre

043-01-2026

ATTENDU QUE dans le cadre d'une campagne de financement nationale pour Leucan, la CSN Lanaudière organise l'événement Cours-don marche-don le 29 mars prochain;

ATTENDU QUE la CSN Lanaudière désire utiliser le parcours du sentier champêtre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter la demande de la CSN Lanaudière à l'effet d'utiliser le sentier champêtre pour le déroulement de l'événement Cours-don marche-don le 29 mars 2026.

9.3. Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent - inscriptions 2025-2026 - recommandation de paiement

044-01-2026

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent a soumis à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies la liste des inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises inscrits pour la saison 2025-2026;

ATTENDU QUE madame Marie-Claude Bourque, coordonnatrice du Service de la culture et des loisirs, a vérifié ladite liste et recommande le paiement d'un total de 25 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse au Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent sa contribution sur les inscriptions pour la saison 2025-2026 totalisant un montant de 12 742,50 \$.

9.4. Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation - juillet à décembre 2025 - recommandation de paiement

045-01-2026

ATTENDU les résolutions 257-05-2023, 531-10-2023 et 157-04-2024 adoptant et modifiant la Politique de soutien aux inscriptions à des activités de loisirs hors programmation;

ATTENDU QUE la politique est un cadre de référence clair afin de soutenir financièrement les familles dont les enfants souhaitent s'inscrire à des activités non offertes par la Ville ou ses mandataires;

ATTENDU QUE la politique prévoit une subvention de 35 % pour chaque activité jusqu'à un maximum de 150 \$ annuellement par enfant;

ATTENDU la recommandation du 8 janvier 2026 de madame Karine Marois, directrice du Service de la culture et des loisirs, qui a fait l'analyse des demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse une subvention aux 37 familles dont les enfants sont admissibles pour les demandes faites entre le 2 juillet et le 31 décembre 2025, totalisant un montant de 5 855,97 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1. Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) - colloque annuel - inscription

046-01-2026

IL est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale de la Ville, soit autorisée à participer au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) qui se tiendra à Montréal, du 6 au 8 mai 2026;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 620 \$ plus les taxes applicables, ainsi que les coûts afférents, s'il y a lieu.

10.2. Renouvellement d'entente publicitaire - Lanauweb

047-01-2026

IL est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies renouvelle l'entente avec LanauWeb pour 2026 au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables, afin de poursuivre les parutions et l'espace publicitaire sur le site internet LanauWeb.info;

D'autoriser madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale, à signer l'entente et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

10.3. Centre culturel Desjardins - entente - renouvellement

048-01-2026

ATTENDU QUE le Centre culturel Desjardins de Joliette demande à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies de reconduire le partenariat visant à maintenir et développer une programmation culturelle variée et accessible au bénéfice de l'ensemble de la population prairiquoise et du Grand Joliette;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime essentiel de soutenir des initiatives permettant de susciter l'intérêt des citoyennes et citoyens pour les arts de la scène;

ATTENDU QUE le Centre culturel Desjardins, dans sa lettre du 24 octobre 2025, remercie la Ville pour son soutien et sollicite un renouvellement pour appuyer, entre autres, le Festival Petits Bonheurs, le Festival et le Concours de musique classique de Lanaudière ainsi que la programmation scolaire;

ATTENDU QUE l'entente est bonifiée par l'ajout d'une résidence de création dans le cadre du Festival Bastringue, en juin, intégrée à la programmation du Festival;

ATTENDU QUE cette entente contribue à la bonification de l'offre culturelle destinée aux citoyennes et citoyens de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE la Commission du développement culturel et des communications recommande le renouvellement de l'entente tel que proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accepter de reconduire le partenariat avec le Centre culturel Desjardins pour une durée de trois (3) ans, selon les modalités négociées et déposées le 8 décembre 2025 par le Service de la culture et des loisirs, pour un montant total annuel de 45 500 \$ lequel inclus :

- Un soutien financier pour le fonctionnement fixé à 43 500 \$ par année;
- Un montant de 2 000 \$ remis au Festival et Concours de musique classique de Lanaudière par année.

D'autoriser madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

10.4. Enseignes d'identification de l'hôtel de ville et du parc Amable-Chalut - mandat

049-01-2026

ATTENDU QUE par sa résolution 121-03-2024, le conseil municipal approuvait le projet de renouvellement des enseignes d'identification de la Ville et de ses déclinaisons et octroyait un mandat à AX Desgin pour la conception;

ATTENDU QUE par sa résolution 329-06-2025, le conseil municipal octroyait un mandat à Les Entreprises AMTECH Signature inc. pour la production et l'installation de nouvelles enseignes;

ATTENDU QU'il est nécessaire que les deux entreprises collaborent entre elles afin de garantir le respect du concept et de satisfaire les attentes de la Ville;

ATTENDU QUE de nouvelles enseignes sont nécessaires pour l'hôtel de ville et les nouvelles installations du parc Amable-Chalut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sylvain Ste-Marie, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'octroyer un mandat à AX Design pour assurer un suivi auprès de Les Entreprises AMTECH Signature inc. ainsi que pour la conception de nouvelles enseignes pour l'hôtel de ville et le parc Amable-Chalut pour un montant de 1 265 \$, plus les taxes applicables;

D'autoriser madame Joanie Laforest, directrice des communications et adjointe à la direction générale, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1378-2025.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

050-01-2026

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

Nancy Bellerose
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse